

Un système de santé public, gratuit et universel

Vrai ou faux

Les Québécoises et les Québécois seraient mieux servis avec un système d'assurance maladie privé.

Faux

L'assurance privée ne garantit pas une meilleure qualité des soins de santé.

Vrai

Un réseau public d'éducation accessible et de qualité

Vrai ou faux

L'abolition du financement public aux écoles privées coûterait plus cher à l'État.

Faux

Une déréglementation des droits de scolarité par programme aurait un impact majeur sur l'accessibilité aux études.

Vrai

Des conditions de travail décentes pour toutes et tous

Vrai ou faux

Une personne seule qui travaille 40 heures par semaine au salaire minimum (9,50 \$ l'heure au 1^{er} mai 2010) a un revenu annuel au-dessus du seuil de pauvreté.

Faux

Au Québec, les emplois précaires sont majoritairement occupés par les femmes.

Vrai

L'accès à la syndicalisation et à une libre négociation

Vrai ou faux

50 % des travailleuses et travailleurs syndiqués bénéficient d'un régime de retraite ou d'un REER collectif, d'un régime d'assurance collective et du droit à des congés de maladie payés.

Faux (Réponse: 80 %)

De 1999 à 2008, le taux horaire moyen des travailleuses et travailleurs syndiqués est passé de 18,25 \$ à 22,69 \$, comparativement à celui des non-syndiqués (de 14,06 \$ à 18,30 \$); soit un avantage salarial de 20,7 %.

Vrai

De vraies mesures pour contrer la pauvreté

Vrai ou faux

La pauvreté, c'est avant tout un manque d'argent.

Vrai

Une hausse du salaire minimum entraîne une hausse du taux de chômage.

Faux

Pour la sauvegarde des services publics, non à toute forme de privatisation

Vrai ou faux

Le secteur privé est synonyme d'efficacité alors que le secteur public est le royaume de l'inefficacité.

Faux

Le recours abusif à la sous-traitance coûte en moyenne deux fois et demie plus cher que de faire faire le travail par des personnes salariées à l'interne. C'est plus de 1 milliard de dollars par année de travaux qui sont réalisés en sous-traitance, souvent avec des résultats en deçà des attentes.

Vrai

Saviez-vous que

- Le Québec bénéficie d'un régime public d'assurance maladie caractérisé par une couverture complète et universelle des soins et des services médicalement requis. C'est pour en finir avec des régimes privés qui excluaient des millions de personnes que la population s'est battue il y a quarante ans pour un régime public accessible à tous.
- L'assurance privée n'a pas d'impact significatif sur la qualité des soins, puisque les assureurs donnent la priorité à la rentabilité et au versement des dividendes aux actionnaires.
- De 2001 à 2006, les primes et les franchises des assurances privées ont augmenté de 60 % aux États-Unis. Le coût moyen d'une assurance pour une famille varie de 10 000 \$ à 15 000 \$ selon les États.
- Le recours aux entreprises privées de placement en soins est devenu pratique courante pour pallier la pénurie de professionnels en soins. Pendant que le gouvernement octroie des sommes colossales à des agences privées, rien n'est fait pour améliorer de façon notable les conditions de travail dans le réseau public.

Saviez-vous que

- De récentes études menées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et l'UQÀM démontrent que, même sans subvention de l'État, entre 30 % et 50 % de la clientèle des écoles privées choisirait quand même de demeurer dans le réseau privé pour des raisons idéologique, culturelle ou religieuse.
- Le programme de prêts et bourses prévoit présentement qu'un ménage composé de deux parents et de deux enfants et ayant un revenu annuel brut d'environ 32 000 \$ est apte à contribuer financièrement aux études de ses enfants. Ce programme prévoit qu'un étudiant n'a besoin que de 7 \$ par jour pour se nourrir. En moyenne, un diplômé universitaire termine ses études avec une dette de 16 000 \$ et un diplômé du collégial avec une dette de 7 000 \$.
- Les raisons financières sont les premières évoquées par les étudiants qui abandonnent l'école. D'ailleurs, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE) considère qu'il manque actuellement environ 100 M\$ au programme de prêts et bourses pour qu'il soit adéquat.
- Les hausses de droits de scolarité ont un impact négatif sur l'accessibilité aux études. À titre d'exemple, à la suite de la déréglementation des droits de scolarité en Ontario, la proportion d'étudiants provenant de familles dont le salaire est inférieur à 40 000 \$ a fondu du tiers en trois ans.

Saviez-vous que

- Selon Statistique Canada, le salaire minimum devrait être fixé à 10,69 \$ l'heure. À 9,50 \$ l'heure, le salaire annuel représente 19 760 \$, soit 11 % en deçà du seuil de pauvreté pour une personne seule (avant impôt).
- Les femmes occupent 70 % des emplois à temps partiel. Lorsqu'elles sont aux prises avec une perte d'emploi, 59 % d'entre elles n'ont pas accès à l'assurance-emploi puisqu'elles ne peuvent remplir les conditions d'admissibilité en raison d'un nombre insuffisant d'heures travaillées. Pour s'en sortir, elles doivent cumuler plusieurs emplois.

Saviez-vous que

- En 2009, grâce aux représentations des centrales syndicales en Cour supérieure, le gouvernement du Québec a dû redonner à près de 25 000 personnes œuvrant en milieu familial (en très grande majorité des femmes) l'exercice de droits fondamentaux, tels le droit d'association, le droit à la négociation collective et le droit à l'égalité.



Saviez-vous que

- Selon une déclaration, en 2009, par plusieurs associations anti-pauvreté québécoises, les hausses des diverses prestations et du salaire minimum demeurent les principaux leviers de la lutte à la pauvreté.
- Malgré l'affirmation constamment répétée par les organisations comme l'Institut économique de Montréal, la plupart des économistes disent que des hausses régulières et prévisibles du salaire minimum n'ont pas d'effets adverses sur le taux de chômage.
- Une importante étude publiée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2006 a démontré que les effets des niveaux élevés du salaire minimum, de la réglementation du marché du travail et du taux de syndicalisation peuvent contribuer à la stabilité du marché du travail en période de choc économique.

Saviez-vous que

- L'intrusion du secteur privé dans la sphère des services publics soulève d'importantes inquiétudes quant aux mécanismes d'encadrement, de suivi et de reddition des comptes. Le but premier du secteur privé est d'enregistrer des profits, non pas de bien servir la population.
- La réalisation de grands projets en mode de partenariat public-privé (PPP) soulève beaucoup de controverses. Ce mode de réalisation n'est appuyé sur aucune étude objective et favorise le secteur privé au détriment de l'intérêt public. Le Vérificateur général du Québec a d'ailleurs abondé en ce sens dans la publication d'un rapport sur les deux CHU montréalais. Il a démontré comment l'Agence des PPP a sciemment orienté les études afin de favoriser l'option PPP, pourtant beaucoup moins avantageuse.